

Madame, Monsieur, Chers Parents,

 Réussir ensemble

Je vous sollicite pour que vous deveniez nos partenaires dans la collecte de la taxe d'apprentissage au bénéfice des formations dispensées dans l'établissement.

- En tant que **chef d'entreprise**, vous pouvez soutenir le lycée qui accueille votre enfant.
- En tant que **salarié**, vous pouvez en parler à votre chef d'entreprise ou au comptable.

La taxe d'apprentissage est due par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. **Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel » du 05 septembre 2018. Explications :**

Depuis 2020, **87 %** de la taxe (anciennement le Quota) sont destinés au financement de l'apprentissage proprement dit. Les **13%** restants (anciennement le Hors Quota) s'appellent le « **solde** ». Il est versé **directement à l'établissement choisi par l'entreprise**. Cette fraction de 13% est à verser avant le **1^{er} juin 2022**.

Information à l'entreprise :

Au moment de la déclaration, il conviendra d'indiquer le nom de l'établissement, ses coordonnées ainsi que son **numéro UAI**. Pour notre établissement : **0560182U**

Le règlement pourra se faire par **chèque**, expédié à notre adresse et à l'ordre de :

OGEC Jeanne d'Arc – Saint Ivy PONTIVY

Ou par **virement**, nos coordonnées bancaires :

IBAN FR76 1558 9569 0401 2981 9774 052 – BIC CMBFR2BARK (domiciliation : CCM Pontivy)

Une fois votre versement effectué, rendez-vous sur notre site internet **www.lyceejasi.fr**, onglet taxe d'apprentissage, afin de compléter un formulaire qui nous permettra de générer votre reçu libératoire.

JEANNE D'ARC

6, rue Théodore Botrel
BP : 30028
56306 Pontivy Cedex
Tél : 02 97 25 10 08
information@lyceejasi.fr

SAINT IVY

29, rue Abbé Martin
BP : 30019
56306 Pontivy Cedex
Tél : 02 97 25 01 69
information@lyceejasi.fr

En 2022, pourquoi verser le solde de 13 % au Lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy ?

- ✓ Situé en Bretagne Centre, le Lycée Jeanne d'Arc – Saint Ivy est une **référence** pour tous les acteurs économiques de la région.
- ✓ Avec ses **20 formations répertoriées au titre de la TA**, notre établissement offre un large panel de possibilités aux jeunes qu'il accueille.
- ✓ Nos **taux de réussite exceptionnels aux examens (98 %** toutes formations confondues sur les 5 dernières années), démontrent la qualité de notre savoir-faire et de notre investissement pour toujours mieux former les futurs collaborateurs des entreprises

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'investissement financés par la collecte 2021 :

- ✓ Des équipements informatiques.
- ✓ Des équipements pour nos cuisines pédagogiques.

Chers parents, nous comptons sur vous pour nous aider à poursuivre nos efforts d'investissement grâce à la taxe d'apprentissage au bénéfice de vos enfants.

Gilles HUELLOU,
Directeur,


